

Le jeudi 19 décembre 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA - Lionel CHISS - Isabelle SOULA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Cédric MARTIN - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN CHENU - Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Christophe GASPART - Excusée : Marianne SECK*

POUVOIRS *Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Yannick MATURA à Victor DEBIL-CAUX - Jérôme LIEVAIN à Franck PIA - Philippe VIBERT à Lionel CHISS - Patricia HIBERTY à Jacqueline MENOUBE - Guylaine CAPGRAS à Anne-Françoise LEBRETON - Frédéric BONAL à Jacques DORIDAM - Halima KHARROUBI à Farida TIMMERMAN - Antoine SALITOT à Isabelle SOULA - Mamadou BATHILY à Grégory NARZIS - Mohrad LAGHRARI à Dominique CLINCKEMAILLIE - Hatice KILINC-SIGINIR à Thierry AURY - Roxane LUNDY à Philippe ENJOLRAS*

Date d'affichage	26 décembre 2024
Date de la convocation	13 décembre 2024
Nombre de présents	30
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

Le jeudi 19 décembre 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Monsieur Franck PIA

**PRESENTS** Franck PIA - Lionel CHISS - Isabelle SOULA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN CHENU - Philippe ENJOLRAS

**SUPPLEANTS**

**ABSENTS** Excusée : Marianne SECK

**POUVOIRS** Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Yannick MATURA à Victor DEBIL-CAUX - Jérôme LIEVAIN à Franck PIA - Philippe VIBERT à Lionel CHISS - Patricia HIBERTY à Jacqueline MENOUBE - Guylaine CAPGRAS à Anne-Françoise LEBRETON - Frédéric BONAL à Jacques DORIDAM - Loïc BARBARAS à Ludovic CASTANIE - Halima KHARROUBI à Farida TIMMERMAN - Antoine SALITOT à Isabelle SOULA - Mamadou BATHILY à Grégory NARZIS - Mohrad LAGHRARI à Dominique CLINCKEMAILLIE - Hatice KILINC-SIGINIR à Thierry AURY - Roxane LUNDY à Philippe ENJOLRAS

Date d'affichage	26 décembre 2024
Date de la convocation	13 décembre 2024
Nombre de présents	30
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

Le jeudi 19 décembre 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Monsieur Franck PIA

**PRESENTS** Franck PIA - Lionel CHISS - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Philippe VIBERT - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Claire MARAIS-BEUIL - Marie-Christine BAUDIN CHENU - Philippe ENJOLRAS

**SUPPLEANTS**

**ABSENTS** Excusée : Marianne SECK

**POUVOIRS** Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Yannick MATURA à Victor DEBIL-CAUX - Patricia HIBERTY à Jacqueline MENOUBE - Loïc BARBARAS à Ludovic CASTANIE - Halima KHARROUBI à Farida TIMMERMAN - Antoine SALITOT à Isabelle SOULA - Mamadou BATHILY à Grégory NARZIS - Mohrad LAGHRARI à Dominique CLINCKEMAILLIE - Hatice KILINC-SIGINIR à Thierry AURY - Roxane LUNDY à Philippe ENJOLRAS

Date d'affichage	26 décembre 2024
Date de la convocation	13 décembre 2024
Nombre de présents	34
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Victor DEBIL-CAUX

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le jeudi 19 décembre 2024 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **001 A - Versement d'une subvention au profit du centre communal d'action sociale - collectif associatif "Bus Union Solidarité"**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le versement d'une subvention de 5.000 € au profit du centre communal d'action sociale, afin de venir en aide aux sinistrés du cyclone tropical Chido qui a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte

### **001 - Rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais – année 2023-2024**

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2023 et 2024.

### **002 - Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes**

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **003 - Plan égalité Femme-Homme 2025-2027**

Le conseil municipal a adopté à l'**unanimité** le plan d'actions 2025 – 2027 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **004 - Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'orientations budgétaires 2025.

### **005 - Admission en non valeur**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'admission en non-valeur des créances pour lesquelles les poursuites ont été infructueuses et procéder à une annulation de dette pour les créances éteintes (dossier de surendettement, décision d'effacement de dette, liquidation judiciaire notamment), pour un montant total de 107 717,82€.

## **006 - Décision modificative n°2 -2024 - budget principal**

Le conseil municipal a approuvé à **la majorité** la décision modificative n°2 – 2024 du budget principal comme suit :

décision modificative n°2 du budget principal de la ville de Beauvais

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	3 313 947,00 €	489 438,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	83 000,00 €	83 000,00 €

- de constituer et de reprendre les provisions suivantes :
  - o reprise des provisions constituées pour créances douteuses pour un montant de 99 438 € selon le tableau ci-dessous :

Restes à recouvrer			Provisions à constituer	provisions en cours	solde (reprise)
avant 2017	153 789	100%	153 789		
2018	40 459	85%	34 390		
2019	71 657	75%	53 743		
2020	84 536	65%	54 948		
2021	145 267	35%	50 843		
2022	206 122	15%	30 918		
			378 632	478 070	99 38

- de constituer une provision de 15 000 € pour les litiges conformément à la matrice des tâches ci-dessous :

Dossier	Montant du litige réclamé ou évalué	Risque de survenance	Solde au 31/12/2023	provision à constituer	Reprise 2024	solde
Demande indemnités préjudice suit à maladie reconnue professionnelle	53 000,00	MOYEN	25 000,00	25 000,00	- €	0,00
Préjudice subi à la suite d'une exhumation et crémation	23 000,00	MOYEN	10 000,00	10 000,00	- €	0,00
Préjudice sanitaire suite à un décès dans un appartement	30 000,00	MOYEN	0	15 000,00	- €	15 000,00
			35 000,00	50 000,00	-	<b>15 000,00</b>

- le remboursement de l'avance faite par le budget principal vers le budget annexe AGEL en aout 2016 pour un montant de 915 000 €. Les crédits ont été prévus au budget supplémentaire AGEL 2024.
- que les crédits nécessaires au versement de l'indemnité prévue au décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 sont plafonnés à l'autorisation budgétaire inscrite aux articles de mandatement du chapitre 012.

**007 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2025 avant l'adoption du budget primitif**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2025 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 pour les chapitres ou opérations suivantes :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Montant de l'autorisation en €</b>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 000
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	200 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 900 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000
<b>BUDGET ANNEXE ELISPACE</b>	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 500

**008 - Mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier.

**009 - Fiabilisation de l'inventaire - Rapprochement état de l'actif - Inventaire comptable - Opérations non budgétaires**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la fiabilisation de l'inventaire comme suit :

- sortir de l'état de l'actif du comptable, les fiches inventaire, pour un total de 126.387.145,02€ ;
- procéder au rattrapage des amortissements non réalisés jusqu'en 2023, pour un total de 10.175.229,69€.

**010 - Convention de refacturation de dépenses entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de refacturation de dépenses entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale de Beauvais et l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais

**011 - Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2025**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'actualisation de la longueur de voirie communale à 212.583,60 mètres linéaires au 1er janvier 2025.

**012 - Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2023**

Le conseil municipal a **pris acte** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'année 2023.

**013 - Commission consultative des services publics locaux -CCSPL- Réseau de chaleur Saint Jean - Rapport 2023**

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activité pour l'année 2023, fourni par la société CRAM pour l'exploitation du réseau de chaleur de Saint Jean.

**014 - Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement - année 2023**

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activité pour l'année 2023 fourni par la société Beauvais Stationnement pour l'exploitation du stationnement de la ville de Beauvais.

**015 - Avenant à la convention relative à la mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la commune de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant à la convention relative à la mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la commune de Beauvais.

**016 - Avenant à la convention relative à la création de services communs entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais, la ville de Beauvais et le centre communal d'action sociale**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant à la convention relative à la création de services communs entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais, la ville de Beauvais et le centre communal d'action sociale.

**017 - Ajustement du tableau des emplois**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les ajustements du tableau des effectifs suivants :

- création des postes susvisés à la date du conseil et suppression des anciens postes vacants non pourvus à la même date ;
- suppression des postes vacants non pourvus susvisés au 31 décembre 2024.

**018 - Instauration d'une participation à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents**

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** l'instauration d'une participation à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents.

**019 - Action sociale – avenant n°1 à la convention COS 2024-2026**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant n°1 à la convention COS 2024-2026

**020 - Foncier – Convention de rétrocession avec l'Office Public de l'Habitat de l'Oise**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les termes de la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts qui seront aménagés dans le cadre du projet de construction de l'OPAC de l'Oise situé Avenue Jean Rostand, parcelle cadastrée section AG n°477.

**021 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AX n°128 - Saint Just des Marais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de Monsieur et Madame CAUCHY de la parcelle cadastrée section AX n° 128 d'une superficie totale de 703m<sup>2</sup> au prix de 5€ le m<sup>2</sup> soit un total de 3515 €. En effet ce secteur du quartier de Saint Just des Marais est classé en zone inondable plan de prévention des risques naturel (PPR) de type inondation nommé PPRI – Thérain aval.

**022 - Reversement indemnités de la Ville de Beauvais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis suite au transfert de compétence réseau de chaleur**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le reversement d'indemnités de la ville de Beauvais à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, suite au transfert de compétences réseau de chaleur en date du 1<sup>er</sup> juin 2024. En effet suite à des désordres techniques sur le réseau qui sont apparus spécifiquement sur le quartier AGEL, hors périmètre de la responsabilité de la société CRAM. La Ville a perçu de la part des sociétés COLAS et WANNITUBE la somme de 327 236,70 € pour la réfection de ces désordres.

Ainsi, il convient donc de transférer le montant perçu par la Ville de Beauvais à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en vue de la réalisation de ces travaux en 2025.

**023 - Signature d'une convention tripartite entre la commune de Saint-Léger-en Bray, Beauvais et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession de la Ville de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention tripartite entre la commune de Saint-Léger-en Bray, Beauvais et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession de la Ville de Beauvais.

**024 - Adhésion de la Ville de Beauvais à l'association "Nos quartiers ont des talents" (NQT)**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) pour un montant total annuel de cotisation de 5382€.

**025 - Culture - Le Quadrilatère, centre d'art - signature d'une convention avec le Centre Pompidou**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention avec le centre Pompidou, pour la co-organisation du Festival intitulé Hors Pistes, qui se déroule habituellement au Centre Pompidou. En 2025, la 20<sup>ème</sup> édition du Festival Hors Pistes s'installe hors les murs au sein du Quadrilatère et dans une commune du Beauvaisis : Hermes. Le Centre Pompidou contribue à hauteur de 20 000€ HT à la coréalisation (prise en charge en directe de productions artistiques), le Quadrilatère quant à lui s'engage également sur une enveloppe prévisionnelle du même montant.

**026 - CULTURE - Signature d'une convention avec l'association le Comptoir Magique et attribution d'une subvention**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 75 000€ à l'association le Comptoir Magique, pour le festival Le Blues autour du Zinc.

**027 - Culture - Signature d'une convention avec l'Association pour le Rayonnement du Violoncelle et attribution d'une subvention**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de 62 000 € à l'association pour le Rayonnement du Violoncelle, pour la 33<sup>e</sup> édition du festival des violoncelles.

**028 - Service vie associative et relations internationales - soutien à l'Association des Amis des Fêtes Jeanne Hachette – Attribution d'une subvention pour 2025**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 à l'association des Amis des Fêtes Jeanne Hachette, pour un montant de 75 000 €, ainsi que l'attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 €.

**029 - Service vie associative et relations internationales – modification du règlement du prix écoresponsable**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la modification du règlement du prix écoresponsable comme suit :

- Augmenter le nombre de lauréats par catégorie :
  - o Prix « Manifestation écoresponsable » : Récompenser trois associations.
  - o Prix « Écoresponsable au quotidien » : Récompenser également trois associations.
- Redéfinir la dotation des prix : Fixer la dotation à 500 € par prix et par lauréat.

**030 - Subventions aux associations hébergées au sein de la Maison des associations Harmonie**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes hébergées au sein de la Maison des associations Harmonie au titre de l'année 2025, pour la prise en charge du loyer :

- 6269,68 € à l'association « CIDFF »
- 8 064 € à l'association du « PHOTO CLUB BEAUVAISIEN »
- 2 256,24 € à l'association « SOSIE »
- 2472,96 € à l'association « Comité de jumelage »
- 9283,68 € à l'association « ITINER' AIR »
- 2352 € à l'association « MEF »
- 16710,72 € à l'association « Pole Mobilité du Beauvaisis »
- 4199,88 € à l'association « URACEN »
- 4095,84 € à l'association « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT »

**031 - SPORTS - Subvention sur projet**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention sur projet de 1 000 € à l'association BEAUVAIS BOUC SPORT TAMBOURIN, pour le projet d'organisation d'un plateau des phases finales du Championnat de France, qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 2 Février 2025 au gymnase de Tillé.

**032- Economie-Commerce- Dérogation au repos dominical 2025**

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** la dérogation aux repos dominicaux pour l'année 2025.

**DÉLÉGATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

La séance est levée à 22H00

Pour extrait conforme,

**Franck PIA**

Maire de Beauvais,



*[Handwritten signature of Franck PIA]*